



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2013**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 novembre 2013 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François Rebsamen, Maire, le lundi 18 novembre 2013 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. DESEILLE) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNET-ARCHERAY (pouvoir Mme AVENA) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme FAVIER (pouvoir M. MILLOT) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD)

Membre absent : Mme VANDRIESSE

Les points inscrits à l'ordre du jour ont donné lieu à un débat contradictoire.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

1 - Conseil Municipal du 30 septembre 2013 - Procès-verbal - Approbation

- adopté le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2013, annexé au rapport.

1bis - Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés du typhon Haiyan survenu le 8 novembre 2013 aux Philippines - Attribution de subvention

- décidé d'attribuer à l'association « Les amis de Secouristes sans frontières Bourgogne » une aide exceptionnelle de 5 000 € pour lui permettre de porter assistance aux sinistrés du typhon Haiyan survenu le 8 novembre 2013 aux Philippines.

2 - Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2012

- adopté le rapport sur la situation de la Ville de Dijon en matière de développement durable établi au titre de l'année 2012.

3 - Débats sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2014

- pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de budget primitif pour 2014.

4 - Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Convention Publique d'Études et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat - Compte rendu financier de l'année 2012 - Approbation

- approuvé le compte rendu financier de la Convention Publique d'Études et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, au titre de l'année 2012.

5 - Programme de Renouvellement Urbain de la Fontaine d'Ouche - Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Centre commercial - Aménagement du quai des carrières blanches - Participation de la Ville

- décidé d'attribuer à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise, les participations suivantes de la Ville : 2 370 517 €, soit 173 000 €, pour l'aménagement de la place de la Fontaine d'Ouche et 2 197 517 € pour les acquisitions immobilières, les évictions et transferts des fonds de commerce, les travaux de démolition et d'aménagements extérieurs autour du centre commercial, 2 523 850 € pour l'aménagement du quai des carrières blanches et la déviation de la rue de la Cras, et que le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 40% à la réception de l'ordre de service de démarrage des travaux, le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

6 - Zone d'Aménagement Concerté Clemenceau - Boudronnée - Cité des Affaires - Cession de droits à construire par promesse synallagmatique de vente à la SCI « Clemenceau Marbotte » - Avenant n°1

- rapporté partiellement la délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2013 relative à la cession par la Ville à la SCI « Clemenceau Marbotte », par promesse synallagmatique de vente, des droits à construire nécessaires à la réalisation de l'immeuble « Clemenceau Plaza » situé dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Clemenceau-Boudronnée, pour une surface de plancher d'environ 9 300 m², en ce qui concerne uniquement les délais de réalisation des conditions suspensives et en particulier le délai de signature d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement ou d'un contrat de réservation, sans condition suspensive, d'un ou de preneur(s) pour l'acquisition de la totalité du bâtiment, ainsi que le délai de réitération de la promesse de vente par acte authentique et de porter ces délais au 31 décembre 2014 au plus tard, et autorisé M. Le Maire à signer l'avenant 1 de la promesse synallagmatique de vente traduisant ces évolutions.

7 - 12, rue Edme Verniquet - Acquisition en viager d'une propriété bâtie

- décidé l'acquisition en viager par la Ville sur Madame Madeleine Gueux, de la propriété bâtie située 12, rue Edme Verniquet à Dijon, cadastrée section AP n°180, d'une surface habitable d'environ 60 m², moyennant le versement, à l'acquisition, du prix de 12 700 € et d'une rente mensuelle de 540 €.

8 - Rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2012 - Information du Conseil Municipal

- donné acte à M. le Maire de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établis pour l'année 2012.

9 - Plan Climat Énergie Territorial-Demande de labellisation Cit'ergie

- approuvé le dossier de demande de label Cit'ergie, annexé au rapport, et sollicité la labellisation auprès de la Commission Nationale du Label.

10 - Enfouissement et dissimulation des lignes électriques-Poursuite du programme - Années 2013 et 2014 - Convention à conclure entre la Ville et Électricité Réseau Distribution France

- décidé de poursuivre, dans le cadre de la concession de distribution publique d'électricité, l'enfouissement des réseaux d'alimentation électrique sur le territoire de la ville, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et Électricité Réseau Distribution France, pour les années 2013 et 2014, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

11 - Écoquartier de l'Arsenal - Dénomination d'un jardin - Jardin de l'Arsenal

- décidé de dénommer "Jardin de l'Arsenal" le nouvel équipement de détente et de loisirs de plein air situé avenue Jean Jaurès, à l'emplacement des anciennes poudrières de l'Arsenal.

12 - Écoles privées sous contrat d'association - Classes élémentaires - Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement - Convention du 26 juillet 2007 - Avenant n°2

- en application du 5ème alinéa de l'article 3 de la convention n° 07-330 du 26 juillet 2007 conclue entre la Ville et l'Union Départementale des Organismes de Gestion des Écoles Catholiques de la Côte d'Or (UDOGEC), décidé de fixer à 747 € par élève, la participation forfaitaire de la Ville aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires des écoles privées sous contrat d'association, à compter de l'année scolaire 2013/2014, approuvé le projet d'avenant n° 2 à cette convention, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif.

13 - Mise en œuvre des actions du Projet Éducatif Global - Convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active)

- donné son accord à l'établissement d'un partenariat entre la Ville et l'association Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) pour la mise en œuvre des actions du Projet Éducatif Global, notamment celles relatives au respect des rythmes de l'enfant et à l'implication des familles, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. Le Maire à signer la convention définitive.

14- Treizièmes « journées des droits de l'enfant »-Organisation de la journée d'échange et de réflexion - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or - Avenant n°4

- décidé de confier à la Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Côte d'Or l'organisation de l'édition 2013 de la journée d'échange et de réflexion prévue dans le cadre des treizièmes « journées des droits de l'enfant », approuvé le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

15 - Petite enfance - Refonte du règlement de fonctionnement des structures de la petite enfance

- approuvé le projet de règlement de fonctionnement des structures de la petite enfance, annexé au rapport, autorisé M. le Maire à arrêter le règlement définitif et décidé que le nouveau règlement sera appliqué à compter du 1er janvier 2014.

16 - Contrat enfance jeunesse - Signature d'un contrat n°3 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période 2014-2017 - Décision de principe

- donné son accord de principe à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse n°3 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, pris acte du fait que celui-ci sera soumis au Conseil Municipal dès que le schéma de développement aura pu être établi, ainsi que de la possibilité offerte par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or de verser à la Ville un acompte à valoir sur la prestation de service prévue dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour l'année 2014 et autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

17 - Havres d'enfants - Adaptation du dispositif - Nouvelle convention de partenariat à conclure entre la Ville, l'administration de l'Éducation Nationale et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or

- décidé l'adaptation du dispositif des havres d'enfants, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention de partenariat, à conclure entre la Ville, l'administration de l'Éducation Nationale et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte-d'Or, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

18 - Dispositif d'Éducation Citoyenne et d'Aide aux Devoirs - Adaptation - Nouvelle convention à conclure entre la Ville, l'administration de l'Éducation Nationale et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or

- décidé l'adaptation du Dispositif d'Éducation Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (DECAD) mis en œuvre dans le quartier de la Fontaine d'Ouche, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention de partenariat, à conclure entre la Ville, l'administration de l'Éducation Nationale et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte-d'Or, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

19 - Centre socioculturel municipal de la Fontaine d'Ouche - Projet « Action Jeunesse Citoyenne Collective »

- adopté le projet "Action Jeunesse Citoyenne collective" proposé par le centre socioculturel municipal de la Fontaine d'Ouche.

20 - Dépôt d'œuvres du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Dijon dans différents établissements culturels municipaux - Convention conclue entre la Ville et l'établissement - Avenant n°1

- donné son accord au dépôt, par le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Dijon, au bénéfice de différents établissements culturels municipaux de la Ville, des œuvres et objets mentionnés dans la liste annexée au rapport, approuvé le projet d'avenant n° 1 à la convention conclue entre la Ville et le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Dijon, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif.

21 - La minoterie - Règlement intérieur - Convention d'occupation du domaine public à conclure entre la Ville et la compagnie Intermarionnette - Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et la compagnie L'Artifice pour l'animation du pôle « jeune public »

- approuvé le projet de règlement intérieur de la Minoterie, annexé au rapport, autorisé M. le Maire à signer le règlement intérieur définitif, décidé la mise à disposition de locaux de la Minoterie, propriété de la Ville, au bénéfice des compagnies Intermarionnette et L'Artifice, dans les conditions proposées, approuvé les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces compagnies, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à signer les conventions.

22 - Groupe ESC Dijon-Bourgogne - Accueil d'étudiants d'Europe centrale et orientale - Convention à conclure entre la Ville et l'établissement

- décidé l'aide de la Ville à des étudiants d'Europe centrale et orientale accueillis par le groupe ESC Dijon-Bourgogne, dans les conditions proposées, approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et l'établissement, annexé au rapport, autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

23 - Construction d'un gymnase au collège Jean-Philippe Rameau - Attribution d'une subvention au Département de la Côte d'Or

- confirmé l'attribution d'une subvention d'équipement de la Ville au Département de la Côte d'Or pour la construction d'un gymnase au collège Jean-Philippe Rameau, à hauteur de 359 450 €, représentant 13 % du montant HT de l'opération, et autorisé M. le Maire à signer la convention de financement à intervenir entre les parties.

24 - Virements et ouvertures de crédits - Décision modificative n°2

- par décision modificative n°2 au budget général de l'exercice 2013, décidé les ajustements de crédits proposés qui se traduisent, notamment, au titre du budget principal, par les ouvertures de crédits suivantes :
 - fonctionnement dépenses : - 17 640€
 - investissement dépenses : + 17 640€

25 - Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2013

- décidé d'accorder les subventions proposées dans le rapport, telles qu'elles figurent en annexe à la présente note.

26 - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

- prononcé l'admission en non-valeur de la somme de 64 399,86 €, au titre des produits irrécouvrables.

27 - Cimetière des Péjoces – Tarifs des concessions funéraires pour l'année 2014

- décidé les tarifs des concessions funéraires, taxes et redevances à appliquer au cimetière des Péjoces, pour l'année 2014, dans les conditions proposées.

28 - Mutualisation des services Information-Documentation de la Ville et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Convention de mise à disposition de moyens

- dans le cadre de la mutualisation des services Information-Documentation de la Ville et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, approuvé le projet de convention de mise à disposition de moyens, à conclure entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer la convention définitive.

29 - Mutualisation des services « Politique de la ville, Emploi, Insertion, Économie Sociale et Solidaire » et « Renouvellement urbain » de la Ville et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Conventions de mise à disposition réciproque de personnel

- donné son accord à la mutualisation des services « Politique de la ville, Emploi, Insertion, Economie Sociale et Solidaire » et « Renouvellement urbain » de la Ville de Dijon et de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise dans les conditions proposées, approuvé les projets de convention de mise à disposition réciproque de personnel à conclure entre les parties, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives.

30 - Personnel municipal - Transaction

- donné son accord à la conclusion d'une transaction entre la Ville et M. Jean Magnien, ancien moniteur au Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, dans les conditions proposées, approuvé le projet de transaction, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à signer l'accord transactionnel définitif.

31 - Compte rendu

- pris acte des décisions prises par M. le Maire, dans les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, dans les conditions suivantes :
 - conventions et avenants : 96,
 - arrêtés d'alignement : 7,
 - conversions de concessions de tombes : 7,
 - règlements de frais et honoraires : 4,
 - actions en justice : 3.